

J-5.

Contre la facilitation du licenciement

Les ordonnances Macron répondent à la demande du patronat qui a obtenu :

- Le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif ;
- La suppression de l'obligation de motiver la lettre de licenciement ;
- La limitation des délais de recours aux prud'hommes.

Toutes les études (OCDE, banque mondiale, INSEE, BIT) le démontrent : ce n'est pas en réduisant la protection des salariés qu'on fera reculer le chômage !

Tous en grève le 12 septembre !